

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/164 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'AVENIR DU SYSTEME DE RETRAITES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme NATALI Anne-Marie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SANTINI Ange à M. SUZZONI Etienne
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par le groupe « Elus Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

*« **CONSIDERANT** que la mobilisation pour les retraites montre l'attachement des travailleurs au système par répartition, non par capitalisation, et au droit au départ à 60 ans,*

***CONSIDERANT** que les mesures du Gouvernement pèseraient à 85 % sur les salariés, 9 % sur les entreprises et seulement 6 % sur le capital dont les revenus ont pourtant bondi de 143 % en dix-sept ans,*

***CONSIDERANT** que les temps partiels, la précarité, le chômage imposeront avec ces mesures de partir à soixante-sept ans,*

***CONSIDERANT** que cette réforme a commencé en 1993 avec les mesures Balladur, en 2003 avec les mesures Fillon, pour, prétendument, sauver les retraites !*

***CONSIDERANT** le bilan désastreux : déficits aggravés, allongement de la durée des cotisations, baisse de 25 % du pouvoir d'achat des pensions, fragilisation du système par répartition,*

***CONSIDERANT** que les mêmes causes produiront les mêmes effets en 2018 avec un glissement vers la capitalisation chère à Laurence Parisot qui propose de la rendre « obligatoire ou tout au moins plus incitative » sous la pression des grands groupes d'assurance,*

***CONSIDERANT** que ces mesures constituent par conséquent un danger pour l'avenir du système de retraite solidaire,*

L'ASSEMBLEE DE CORSE**DEMANDE :**

- *Le retrait du projet de loi gouvernemental de réforme du système de retraite.*
- *L'organisation d'une consultation référendaire ».*

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,
Dominique BUCCHINI